

DÉPARTEMENT Val d'Oise
CANTON L'Isle-Adam
COMMUNE Asnières-sur-Oise

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté – Egalité - Fraternité

DÉCISION DU MAIRE
EN DATE DU 15 février 2022

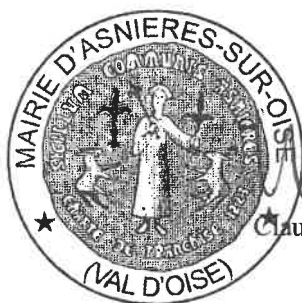
N° 14

Le Maire d'Asnières-sur-Oise,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 25 Mai 2020, rendue exécutoire suite à dépôt en Sous-Préfecture de Sarcelles le 29 mai 2020, donnant au Maire délégation pour une partie des attributions prévues à l'article L.2122-22,

DÉCIDE :

De renoncer au droit de préemption sur le terrain cadastré AC 988 – AC 990, d'une contenance totale de 376 m² sis 29 route de Royaumont et appartenant à JMC FLEURS DISTRIBUTION.



Le Maire,

Claude Krieguer
Claude KRIEGUER